



L'ASSOCIATION NATIONALE DES PLAISANCIERS MOTONAUTIQUES DEMANDE A SES ADHERENTS ET INVITE L'ENSEMBLE DES PLAISANCIERS A RESPECTER LES REGLES DE BONNE CONDUITE DE :

LA CHARTE NATIONALE DU PLAISANCIER MOTONAUTIQUE

Entretien du bateau :

- *J'utilise les produits détergents les plus respectueux de l'environnement.
- *J'effectue le lavage de ma coque dans les aires de carénage prévues à cet effet.
- *J'évite d'utiliser des peintures antifouling et si j'y suis obligé, j'utilise des peintures les moins polluantes possibles.
- *Je manipule avec précaution tous les liquides susceptibles de polluer lors de leur transvasement.
- * J'utilise le maximum de produits biodégradables pour l'entretien de mon bateau.

Respect des autres :

- * Je limite la vitesse du bateau en rapport à la situation et à la réglementation locale.
- *Je respecte la vitesse dans la bande des 300 m.
- *Je respecte les règles de priorité.
- *Je veille à la tranquillité des autres plaisanciers et du voisinage en limitant les nuisances sonores.
- *Je me montre solidaire et accepte toute demande d'assistance d'un bateau en difficulté.
- *Je respecte les autres usagers du domaine maritime : baigneurs, plongeurs, chasseurs, kayakistes....
- * Je respecte les outils de travail des professionnels du milieu marin : ostréiculteurs, pêcheurs, bateliers....
- *Je n'encombre pas les canaux de sécurité VHF suivants : 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15,16, 17,69, 70, 76.
- *J'effectue les liaisons VHF entre bateaux sur les canaux 6-8-72-77.
- *Je reste en veille sur le canal 16 si je possède une VHF de manière à être informé par tout bateau en difficulté ; rapidement le localiser ; me mettre à disposition en cas d'opération de recherche ou de sauvetage.
- *J'alerte le CROSS (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage), en composant le 112, numéro européen d'appel d'urgence, si je constate une situation d'urgence en mer.

Respect de l'environnement et des sites sensibles :

- *Je responsabilise mon comportement et celui de mon équipage et participe à la sauvegarde de la biodiversité du milieu marin.
- *Je n'aborde pas les sites protégés.
- *J'observe les animaux sans les toucher ni les déranger.
- *Je consulte la réglementation locale relative aux conditions d'accès aux sites.
- *Je m'informe de la nature du fond avant de mouiller pour éviter toute dégradation.
- *J'utilise de préférence les bouées d'amarrage.
- *Je dépose mes déchets ménagers dans les containers et mes déchets toxiques, solides et liquides à la déchetterie portuaire.
- *J'utilise les installations sanitaires portuaires.
- *Je contrôle et nettoie les lieux après une occupation temporaire et ne laisse aucun déchet.
- *Je respecte la réglementation locale relative aux zones et périodes de mouillage.
- *Je respecte la réglementation locale en matière de pêche et de ramassage des coquillages : je n'effectue pas de prélèvements abusifs.

Préparation de mes navigations :

- *Je consulte la météo marine, les horaires de marées, et la réglementation du secteur.
- *Je m'assure du volume de carburant nécessaire pour la navigation envisagée (réserve de sécurité de 30%).
- *Je contrôle le bon état de marche du bateau et le matériel de sécurité.

Respect des aménagements et équipements publics ou privés :

- * J'utilise les installations portuaires de manière responsable.
- *Je limite l'utilisation des équipements portuaires à mon besoin spécifique.
- *Je modère ma consommation en eau pour le nettoyage du bateau et du matériel.
- *Je n'encombre pas les pontons et accès publics par des objets et matériel divers.
- *J'amarre convenablement mon bateau.
- *Je dispose les pare-battages en nombre suffisant.
- *Je ne fais pas tourner à l'arrêt le moteur du bateau sans que cela soit justifié.
- *Je respecte les aménagements de la Capitainerie.
- *Je respecte l'ordre de passage aux stations de carburant.
- *Je prépare mon bateau sur les aires dédiées pour les mouvements de mise et sortie de l'eau.
- * Je respecte la signalétique mise en place par les mairies ou les gestionnaires des ports.

*Je restreins l'utilisation de la cale de mise à l'eau à la seule mise à l'eau et sortie du bateau.

*Je ne stationne pas mon véhicule sur la cale de mise à l'eau.

* Je stationne mon véhicule et ma remorque sur les aires et parking prévus à cet effet.

*Je préviens suffisamment à l'avance le gestionnaire d'un port à sec pour lui demander de préparer la mise à l'eau du bateau.

* Je veille à la sécurité de tous les usagers en ayant une conduite adaptée et en effectuant des manœuvres avec douceur et maîtrise, sur la cale de mise à l'eau et dans le port.